Lycée Franco-Allemand
Deutsch-Französisches Gymnasium
7 rue Collin Mamet 78530 BUC
tel 01 39 07 14 20
fax 01 39 07 14 21

STAGE DE DECOUVERTE DU MONDE PROFESSIONNEL A L'ETRANGER

CONVENTION DE STAGE

Article 1:
La présente convention définit les rapports entre l'
Entreprise : ……
Adresse ……
……
Tél. : …… Fax : ……

représentée par M. / Mme ……

et le

Lycée Franco-Allemand de Buc, représenté par la Proviseure, Mme Marie-Alix MORLET, concernant l'élève :

Nom et prénom de l'élève …… Classe ……

Il a été convenu ce qui suit :

Article 2 :
Le stage a pour objet essentiel une prise de connaissance par l'élève de la réalité du monde du travail et de contribuer à son choix personnel d'orientation.

Article 3 :
Les élèves demeurent sous statut scolaire durant la période d'observation en milieu professionnel. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement.
Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Article 4 :
Les élèves sont assurés par l'établissement pendant la période de stage. Le chef d'entreprise est invité à contracter une assurance garantissant sa responsabilité civile ou à prévenir son assureur qu'il accueille des stagiaires (art. 1384 du Code Civil).

Article 5 :
Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R. 234-11 à R. 234-21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de

production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Article 6 :
Durant le stage :
- les élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil.
- les élèves sont soumis aux règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise.
- Leurs horaires et modalités de repas sont indiqués à l'article 10 de la présente convention.

Article 7 :
En cas de manquement à la discipline, le Chef d'entreprise et la Proviseure prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline.

Article 8 :
A l'issue du stage, l'élève stagiaire présentera un rapport de stage qui sera évalué par des membres de l'équipe éducative.

Article 9 :
Les élèves effectueront le trajet aller-retour domicile-entreprise par leurs propres moyens et sous la responsabilité des parents.

Article 10 :
Tuteur dans l'entreprise : …….

Coordonnées mail du tuteur :…….

Sujet d'étude :…….

Dates du stage : du ……. au …….

Horaires du stage : **matin** de ..... à ..... ; **après-midi** de ..... à .....

Lieu où l'élève prendra le repas de midi : ……

Moyen de transport : ……

Hébergement : …….

Fait à ……, le …….

en trois exemplaires originaux

L'Elève* **Le Représentant légal de l'élève***

Le Chef d'entreprise* **La Proviseure du Lycée**

** Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »*

Convention de stage approuvé au conseil d'administration du 29/11/2018